

*Juges—Loi*

[Français]

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre! Le député de Saint-Denis (M. Prud'homme) invoque le Règlement.

**M. Prud'homme:** Monsieur l'Orateur, est-ce que mon honorable ami me permettrait de lui poser une question?

**M. Lambert (Edmonton-Ouest):** Si j'ai le temps, monsieur le président.

**M. Prud'homme:** Après?

**M. Lambert (Edmonton-Ouest):** Si j'ai le temps, monsieur le président.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** Je ne sais pas combien de temps il vous reste, mais si vous voulez répondre aux questions, je ne tiendrai pas compte du temps que vous y mettez.

[Traduction]

**M. Prud'homme:** Monsieur l'Orateur, comme mon collègue vient d'affirmer que les discours prononcés à la Chambre par un député très dévoué envers ses commettants sont tout à fait hors de propos, j'en conclus qu'il est important pour lui et qu'il est très important pour un député d'être très, très dévoué envers ses commettants. A-t-il voulu dire que les discours prononcés à la Chambre ne veulent rien dire et qu'on les fait parfois pour impressionner nos amis dans la tribune de la presse? En fait, c'est ce qu'il a dit. Reconnaitrait-il, alors, que l'on devrait modifier le Règlement de la Chambre si les discours des députés manquent autant d'à-propos? Serait-il d'accord avec moi pour affirmer qu'il est grand temps de le faire, car mes collègues qui sont un peu plus jeunes commencent à s'énerver d'être gouvernés par un règlement conçu pour les besoins d'une époque révolue. Le député qui a été Orateur ne reconnaît-il pas qu'une réforme s'impose dans l'intérêt de ces fidèles serviteurs, les députés, dont le premier devoir est d'être à la disposition de ceux qui les ont élus? Est-il d'accord avec moi et mes plus jeunes collègues, pour penser qu'il est grand temps que nous changions le Règlement de la Chambre?

**M. Lambert (Edmonton-Ouest):** Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas que l'on compte ceci sur mon compte de parole, mais le député de Saint-Denis (M. Prud'homme) n'écoutait que d'une oreille, comme d'habitude. J'ai parlé de ce qui se passe ici pendant la période des questions. C'est là le jugement que les députés et les ministères se font de la tribune de la presse. Si le député avait écouté mes nombreuses interventions, il m'aurait entendu dire que la Chambre est une assemblée délibérative plutôt qu'exécutive, et qu'il ne s'agit pas, pour les députés de se lever simplement et de voter de manière routinière. Si le député a un avis à exprimer, si les députés de l'arrière-ban et ses collègues veulent donner l'avis de leur électorat, pourquoi ne se lèvent-ils pas? Mais ils s'en gardent bien!

**Des voix:** Bravo!

**M. Paproski:** Vas-y Marcel, tu les auras.

**M. Lambert (Edmonton-Ouest):** Je connais le député de Saint-Denis. C'est quelqu'un d'aimable et d'éloquent. Mais j'aimerais l'entendre nous dire plus souvent ce que ses commettants lui disent à propos des questions qui nous sont proposées.

**M. Prud'homme:** C'est plus efficace de le faire en caucus.

[M. Lambert (Edmonton-Ouest).]

**M. Lambert (Edmonton-Ouest):** Mais le caucus n'est pas le Parlement. Je ne sais pas ce que vous dites en caucus. Et je ne sais si des députés envoient l'honorable représentant promener. J'aimerais que les députés d'ici en fassent autant avec les députés de l'arrière-ban du gouvernement, puisque c'est le traitement qu'on leur réserve en caucus, d'après ce qu'on dit. Monsieur l'Orateur, je crois que je me suis bien fait comprendre.

**M. Prud'homme:** Moi aussi.

**M. Lambert (Edmonton-Ouest):** Monsieur l'Orateur, si le député de Saint-Denis veut prendre la parole, qu'il se lève et qu'il dise ce qu'il a à dire.

**M. Baker (Grenville-Carleton):** Bravo!

**M. Lambert (Edmonton-Ouest):** En ce qui concerne les salaires des cadres, des juges et des députés, ils devraient être fixés par un comité réglementaire chargé d'en faire rapport à la Chambre, soit actuellement, soit biannuellement. Ces recommandations seront appliquées, à moins qu'un grand nombre de députés qui s'y opposent ne se lèvent pour le faire savoir, et ainsi il n'y aura pas de tour de passe-passe de la part du cabinet et nous saurons que le comité aura décidé en toute indépendance.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, il y a bien peu de députés à la Chambre pour qui, à un certain égard tout au moins, j'ai autant d'admiration que pour le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert). Tout au long des années où nous avons siégé l'un et l'autre à la Chambre, j'ai toujours été impressionné par la façon dont il s'acquitte de ses fonctions de député. Si un plus grand nombre de députés travaillaient aussi fort que lui, la Chambre ne s'en porterait que mieux. Bien que je tienne le député pour un grand travailleur, c'est l'un de ceux avec qui je suis fréquemment en désaccord. Je suis sûr qu'il pourrait dire la même chose de moi. Qu'il dise ou non de moi ce que j'ai dit de lui en premier lieu n'a pas d'importance.

**M. Lambert (Edmonton-Ouest):** Je vous rends votre compliment.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** S'il est un aspect de ce bill sur lequel lui et moi sommes en désaccord, c'est bien le traitement extrêmement élevé que certaines personnes touchent au sein de notre société. D'autant plus qu'en ces temps de compression des dépenses, le gouvernement invite la population à limiter ses exigences et demande au gagne-petit de pratiquer ce qu'il prêche.

Lorsque le ministre de la Justice (M. Basford) a déclaré cet après-midi que le bill ne prévoyait que des hausses de traitement de \$2,000 par année, j'ai remarqué qu'il les estimait modestes. Je suppose que pour celui qui touche entre \$40,000 et \$50,000 par année, une hausse de traitement de \$2,000 représente peu de chose. Pourtant, je connais un grand nombre de travailleurs, de pensionnés et d'anciens combattants qui aimeraient bien obtenir une augmentation de \$2,000 par année. Je le répète, en ces jours où le gouvernement prêche la modération, nous devrions la pratiquer en haut lieu.